

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1376

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE PREMIER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Au delà de son aspect purement idéologique, cet article contient en son sein de nombreuses limites juridiques. Il contient une atteinte à la liberté d'entreprendre que certains jugeront disproportionnée, développe une vision répressive plutôt qu'incitative de la préservation de l'environnement ce qui a été démontré comme étant contre-productif. Si l'affichage prévu par le présent article constitue une contrainte pour les acteurs économiques, il est difficile de concevoir en quoi il peut avoir un impact concret sur l'environnement, celui-ci intervenant a posteriori de la production.